

# DÉCHETS D'AMEUBLEMENT, DE JARDIN ET JOUETS



## NE VONT PAS DANS LA BENNE ÉCOMAISON

- ▶ appareils électriques
- ▶ appareils thermiques (ex. tondeuse)
- ▶ jeux d'extérieur (ex. balançoire)
- ▶ outillages de peinture (ex. pinceaux)
- ▶ bois non mobilier (ex. palette, huisserie...)
- ▶ accessoires de la maison (ex. bibelot, miroir, tableau, vaisselle, drap, serviette de bain...)

### FOCUS

Les jouets et appareils électriques sont à déposer dans la benne Déchets électriques et électroniques (D3E).



## QUI S'OCCUPENT DE CES DÉCHETS ?



ecomaison

Ecomaison est un organisme à but non lucratif, agréé par l'État et financé par l'éco - participation payée par les consommateurs depuis 2011.

Il est chargé d'assurer la **collecte** et la **valorisation** des **objets usagés de la maison**.



### une question, un doute ?

Les agents du service Déchets vous répondent :  
Communauté d'Agglomération de Saint-Dié-des-Vosges  
1, Place de l'Europe 88100 Saint-Dié-des-Vosges  
03 29 52 65 59 - [dechets@ca-saintdie.fr](mailto:dechets@ca-saintdie.fr) - [www.ca-saintdie.fr](http://www.ca-saintdie.fr)